



DE LA RUMEUR DE L'ÉCONOMIE SILENCIEUSE AUTOUR DES PRATIQUES SOLIDAIRES EN VILLE DE BUTEMBO

Par

Nosta Mukirania Kahambu

RÉSUMÉ

Cette étude expose d'une manière synthétique les travaux théoriques et empiriques du tiers secteur dans lequel se développent plusieurs pratiques solidaires pour faire face aux besoins en présence. Elle explique ainsi les composantes de cette "économie autre" qui évolue jour après jour compte tenu de nouveaux besoins et/ou de nouvelles pratiques qui s'imposent et obéissent peu ou pas forcément à la tradition scientifique existante. D'où l'on se retrouve momentanément dans une autre économie qu'on qualifierait d'« économie silencieuse». Elle se sert, malgré le calme de son silence, des courants comme l'économie sociale et solidaire, le non-profit secteur, la philanthropie, le secteur non marchand, le capital social, économie de communion, économie collaborative, économie libre, économie du don, économie circulaire et de fonctionnalité, etc. et en même temps des réserves des pratiques de solidarité quotidiennes pour une éventuelle continuation de leur conceptualisation. La finalité étant la même, l'intérêt collectif (soit mutuel, soit général), on a jugé pertinent d'interroger cette littérature au cours de laquelle on a examiné comment ces différents concepts théoriques s'appliquent au contexte de développement de différentes pratiques solidaires en Afrique et à Butembo, dans l'Est de la République Démocratique du Congo, spécifiquement. Ainsi, l'on constate que, quelle que soit l'expression avec laquelle l'on veuille bien baptiser l'ensemble des pratiques solidaires qui intéressent cette étude, on relève bien des ambiguïtés au point qu'il soit difficile de prendre position. S'agissant de transposition, de connexion ou encore de juxtaposition aux concepts théoriques explorés, on peut relever deux grandes raisons : le contexte sociétal et les principes et spécificités de fonctionnement. C'est pourquoi, en termes d'utilité, cette recherche apporte une vue nouvelle sur les débats controversés autour des pratiques solidaires dans la ville de Butembo. Elle montre le glissement de la solidarité basée sur la famille et le clan vers une solidarité qui se construit dans des réseaux basés principalement sur les liens sociaux, la conscience collective, le besoin commun et la réciprocité (don et contre-don) pour espérer à une protection solidaire et une intégration sociale de la population.

Abstract

This study presents in a synthetic way, the theoretical and empirical works of the third sector in which several solidarity practices are developed to face the needs in presence. It explains the components of this "other economy" which evolves day after day in the view of new needs and /or new practices that impose themselves and which little follow or not thoroughly the existing scientific tradition. Thus, it momentarily seems that it is another economy which one can qualify as "silent economy". It uses, despite the calm of its silence, different currents such as social and solidarity economy, non-profit sector, philanthropy, non-market sector, social capital, economy of communion, collaborative economy, free economy, donate economy, circular and of functionality economies, etc. and, at the same time, the

assets of daily solidarity practices for a possible continuation of their conceptualization. The purpose being the same, the interest collective (either mutual or general), we considered that it relevant to question this literature during which we examined how these different theoretical concepts are applied to the context of development of different solidarity practices in Africa and specifically, in Butembo town, in the East of the Democratic Republic of Congo. Thus, we note that, whatever the expression with which we want to baptize the set of solidarity practices that interest this study, there are many ambiguities so that it is difficult to take a position. About transposition, connection or juxtaposition to the theoretical concepts explored, two main reasons can be identified: the societal context and, the principles and operating specificities. Therefore, in terms of usefulness, this research brings a new perspective on the controversial debates on solidarity practices in Butembo town. It shows the shift from family-based and clan-based solidarity to solidarity built in networks based primarily on social bonds, collective consciousness, common need and reciprocity (donate or counter-donate) to hope to solidarity protection and social integration of the population.

1. INTRODUCTION

Dans l'histoire humaine, il existe des moments où le temps s'accélère et entraîne des répercussions qui changent de rythme en terme de gain ou de perte de la qualité. M. Nyssen et J. Defourny soutiennent qu'en synthétisant l'histoire économique des 19^{ème} et 20^{ème} siècles, on peut souligner un double mouvement : « un mouvement vers le libéralisme économique et l'autorégulation marchande, puis un mouvement de déploiement d'institutions et de normes sociales visant à protéger les citoyens via des mécanismes de redistribution. »¹ De cette synergie marché-État résulte certes des résultats remarquables qui se traduisent à la fois en terme de croissance et de répartition des richesses. Cependant, à côté de ce point culminant de la période 1945-1975, dite de « trente glorieuse », une analyse rétrospective montre que ce moment particulier fait une exception dans l'histoire occidentale.

Dans le contexte de la mondialisation qui voit son éveil depuis les années 1980, un constat reste pertinent. C'est que des acteurs privés ne respectent plus guère des normes sociopolitiques régissant l'encadrement des marchés, pendant que les acteurs publics tentent de s'ériger eux même en arbitres, avec les règles propres, en pénalisant les infractions. Mais en réalité, il se passe des buts derrière qui contournent des règles et échappent à des pénalités instituées par les arbitres.

Autrement dit, c'est la mutation profonde qui se vit actuellement dans les relations jusqu'au sein de l'organisation des différentes activités de l'économie. Il faut bien absolument penser à actualiser par adaptation ou mieux par modification des instruments d'analyse pour comprendre, critiquer et améliorer ce genre de

1. J. Defourny, et M. Nyssen, (dir), 2017, *Économie sociale et solidaire. Socioéconomie du 3^{ème} secteur*, De boeck Supérieur, p.15

fonctionnement du phénomène de l'économie publique, capitaliste, tiers-secteur. Car, de plus en plus, nous les comprenons plus ou encore mal surtout par continuation de leur conception comme cela fut encore à la fin du 20^{ème} siècle.

La situation de l'Afrique en général et celle du Congo en particulier, plus précisément en ville de Butembo n'échappe point à la multiplicité des pratiques de solidarité et aux ambiguïtés qu'elles présentent en termes de conceptualisation. Face à la récurrence de la pauvreté, l'économie locale de Butembo a fini par se convertir en celle de la débrouille, considérée comme seul moyen de sa prise en charge. Des petits métiers de la débrouille ou de l'informel naît une conscience collective entre les acteurs de s'organiser eux-mêmes et d'initier des nouvelles pratiques solidaires qu'ils définissent et réalisent **sans intermédiaire** en vue de répondre directement à leurs besoins pressants, urgents et quotidiens. D'où une opportunité pour les nouvelles initiatives de solidarité privées qui voient le jour et servent un grand nombre d'associations ou de groupes locaux à travers des interventions initiées localement dans un but de protection et d'intégration sociale entre pairs, entre groupes organisés, au sein des familles et dans des quartiers où se tissent, se construisent et se développent les liens sociaux.

La nécessité étant de plus en plus grandissante, la solidarité devient toujours plus vivace dans la Ville de Butembo et prend jour en jour son élan. Elle demeure cultivée par tous ceux qui voient en elle le seul recours qui leur reste, quand leur situation s'est dégradée. Tout d'abord, sans aucune autre raison qu'elle-même, elle est a priori intériorisée en tant que principe dans les habitus et au nom d'anciens investissements sociaux destinés à l'entretien des réseaux de soutien. Ensuite, elle se présente souvent comme la seule forme de sécurité sociale accessible et qui utilise, dans ce but, les puissants instruments du rappel à l'ordre communautaire et la défense du principe anti-individualiste. Bien sûr que la solidarité fait sans doute retomber le mal des uns sur les autres, mais plus encore elle étend aussi le bien de chacun à tous ou de tous à chacun. Elle oblige moralement la société à chercher un remède pour tout mal qui afflige l'individu parce que ce mal tend à devenir social.

Aussi, l'individu se connecte à la société par des pratiques solidaires caractérisées par divers liens sociaux² :

- Lien de filiation parents-enfants et lien de parentèle, c'est-à-dire l'ensemble des parents comme oncles, cousins, frères, grands-mères, etc. ;
- Lien de participation élective ou relationnelle entre conjoints, amis, voisins, proches choisis, groupe associatif, etc. ;

²Serge Paugam (2000), *Le lien social*, Collection Que sais-je ? PUF, Paris, p. 65-75

- Lien de participation organique stable ou occasionnelle selon le type de contrat de travail sur le marché d'emploi entre les acteurs de la vie professionnelle, les collègues ;
- Lien de citoyenneté entre les membres d'une même communauté publique dans le cadre des circuits administratifs et de la protection juridique entre citoyens et autorité publique.

De ces liens sociaux se dégage un système d'échange s'apparentant aux pratiques de solidarité et ressortant des caractères suivants : *caractère obligatoire* selon l'ordre de la morale ; *caractère réciprocaire* avec des expressions « tu viens pour moi, j'irai pour toi », "donnant-donnant" ; *caractère assuranciel* qui tient de la régularité dans ses cotisations pour être bénéficiaire de sa prévoyance sociale ; *caractère d'assistance* pour une entraide sociale et mutuelle.

D'où la question de savoir quel nom donner à ce secteur particulier qui regroupe l'ensemble des initiatives apparemment non lucratives, dans un contexte local africain comme celui de la Ville de Butembo en République Démocratique du Congo. En cette période caractérisée aussi par une longue transition, il est à souligner qu'il existe une insuffisance ou un manque de « paroles » pour une claire élucidation qui aiderait dans la compréhension des concepts clés de cette recherche qui se situe dans un contexte multi-situé où il n'est pas aisé de pouvoir décrypter, prévoir, pressentir, raconter.

Pourtant ces paroles consistent en des expressions nouvelles qui se traduisent par des émissions d'idées, des manières de penser et de proposer des choses nouvelles. Elles restent, mine de rien, aussi criantes et marquent l'économie. L'objectif rattaché à la présente étude est de tenter d'identifier les éléments constitutifs d'un des schémas théoriques possibles de la problématique des pratiques de solidarité. Par pratique, c'est « une façon, une manière de faire ou réaliser quelque chose ». Et, par problématique, on doit entendre non un problème social particulier mais l'ensemble des questionnements théoriques que l'on est en droit de formuler en sollicitant la tradition scientifique. Par la suite, il faut analyser les perceptions des pratiques de solidarité à partir du vécu quotidien dans le contexte local. L'idée est de cerner un possible fil de conduction théorique en termes de tentative de transposition ou de connexion, ou encore de juxtaposition de cette tradition aux pratiques solidaires, en utilisant les sources documentaires et les données empiriques obtenues dans une recherche de terrain³ socio-anthropologique organisée dans la ville de Butembo.

³Sur terrain, nous avons rencontré et initié des entretiens avec des institutions impliquées dans certaines des pratiques solidaires, parmi lesquelles : Caisse de solidarité des médecins du Nord-Kivu, Organisation sociale pour le développement intégral, Union pour la collaboration et la solidarité des amis techniciens, Association des ressortissants de l'Institut Masikilizano, Syndicat des enseignants du Congo, Ingénieurs sans frontières, Mutuelle de solidarité pour la santé, Solidarité syndicale des infirmiers du Congo, Union des jeunes Catholiques, Association des mutualités du quartier Kambali, Association des marchands des bétails, Association des charges Téléphones du Nord-Kivu, Association des chauffeurs au Congo, Association des manutentionnaires au Congo, Association des tenanciers des pharmacies en Territoire de Lubero, Association des charretiers, pousse-pousseurs et trottinettes au Kivu, Association des taximen motos et voitures,

2. CONTOUR CONCEPTUEL DE L'ÉCONOMIE SILENCIEUSE

Certes il est nécessaire de tenter un échange possible entre diverses notions relatives à cette « économie autre »⁴ qui s'apparente au tiers secteur, tout en sachant qu'aucune de ces catégories ne peut prétendre à une homogénéité. Mais, bien souvent, ces expériences, même extrêmement variées, se côtoient pendant que d'autres qui peuvent avoir toutes les caractéristiques n'acceptent pas de s'y reconnaître. "Économie sociale et solidaire" et "No profit" sont ainsi des notions en dialogue perpétuel qui s'enrichissent mutuellement et se redéfinissent régulièrement autour de la « non-lucrativité » qui caractérise le tiers secteur qu'il s'agisse du contexte occidental ou anglo-saxon, autant dans des nations qu'à l'international. A ces notions que l'on peut qualifier de référence, s'ajoutent d'autres catégories traditionnelles proches comme le secteur non marchand ou profit social, le capital social, la philanthropie, etc. et, pendant les trois dernières décennies, d'autres nouveaux courants comme économie de communion, économie collaborative ou du partage, économie du don, économie pair à pair, économie de fonctionnalité ou circulaire, etc. Toutes sont ancrées dans le tiers secteur et se reconnaissent avoir une finalité non lucrative qui garantit alors l'intérêt général au détriment de celui individuel dans l'organisation.

Cependant, cette notion de « non-lucrativité » se différencie selon deux grandes considérations. Selon M. Nyssens, « L'école anglo-saxonne, d'une part, définit la non-lucrativité par la contrainte de non-redistribution des profits. D'autre part, la considération d'origine plus continentale approche la non-lucrativité par le fait que l'objectif de ces organisations privées réside dans une finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt qu'une maximisation du retour financier sur investissement. Une telle caractéristique n'implique nullement que ces organisations ne puissent réaliser des surplus financiers, ni qu'elles seraient interdites de redistribuer à leurs membres ».⁵ Leurs sources sont aussi nettement différenciées selon les réalités qu'elles présentent.

2.1. Du noyau central aux interfaces des autres secteurs de l'économie

La littérature anglo-saxonne se penche, d'une part, sur les raisons d'être des organisations non lucratives aux côtés des entreprises privées lucratives⁶ et

⁴Par "économie autre", nous voulons parler des initiatives ou des pratiques se trouvant à l'interface de l'État et du marché mais lesquelles, sans doute, présentent des particularités tels une autre manière populaire de produire pour des besoins caractérisés par une conscience collective et une nécessité commune.

⁵Marthe Nyssens, Tiers-secteur. In : La ville, J.-L., *Dictionnaire de l'autre économie*, édition revue et augmentée (5 octobre 2006) (Folio actuel), Gallimard : Paris, 2006, p. 619-628.

⁶R. Steinberg, (2004), "The Economics of Non-profit Enterprises", Elgar Reference Collection, 548p.

de l'État. Elle cherche, d'autre part à quantifier l'ampleur du phénomène. Le projet «Johns Hopkins »⁷, lancé en 1990, part du constat que les organisations de ce tiers-secteur existent dans la plupart des pays et y développent une activité socio-économique importante mais que leur connaissance statistique y est partout embryonnaire parce que leur mode de fonctionnement s'adapte mal aux systèmes traditionnels de comptabilité nationale. Afin de permettre une comparaison internationale, le tiers-secteur y a été défini comme l'ensemble des organisations qui répondent simultanément aux critères suivants : formalité de l'organisation, appartenance au secteur privé, indépendance de l'organisation par rapport à toute autre instance dans le contrôle des activités, non distribution des profits aux membres, présence d'un certain niveau de participation volontaire sous la forme de bénévolat ou de donations.⁸

Le Royaume-Uni constitue un cas emblématique de cette conception du tiers-secteur. Au 19^{ème} siècle, l'idée d'organisme caritatif s'inscrit dans la conception de la citoyenneté, la charité étant un principe social, une composante nécessaire à la société démocratique contribuant à sa régulation par « l'engagement volontaire altruiste » ou « voluntary sector ».⁹

En effet, en vertu de la doctrine légale sur la pauvreté, l'aide publique est considérée comme un dernier recours destiné uniquement aux personnes qui « ne sont pas méritantes » ; les besoins des « personnes méritantes », c'est-à-dire celles qui ne sont pas « responsables » de leur situation, sont du ressort de la charité privée. Dans ce cadre, les gouvernements avaient pour objectif de fournir un cadre de règles et de directives conçues pour permettre à la société de s'autogérer dans une large mesure, entraînant une forte autonomie pour les associations et leurs activités de bienfaisance qui n'étaient pas financées par l'État.¹⁰

Quant à l'économie sociale, elle s'enracine dans l'associationnisme ouvrier et renvoie, ainsi, à des initiatives collectives basées plutôt sur un principe d'entraide mutuelle. Le principe « une personne – une voix » est caractéristique importante que reflète les instances de décision de la plupart de la dynamique des organisations d'économie sociale.

2.1.1. Le secteur non-profit

Le terme "*non-profit sector*" est apparu vers les années 1960 dans le monde anglo-saxon à la redécouverte et à l'analyse du troisième secteur. Il s'opère également à travers le concept de non-profit organisation (NPO).

⁷L.M. Salamon, H.K. Anheier, R. List, S. TOEPLER, W. Sokolowski, and Associates, (1999), *Global Civil Society. Dimensions of the non profit sector*. The Johns Hopkins Comparative Non profit Sector Project, Baltimore

⁸Marthe Nyssens, 2006, *op. cit*, p. 619-628.

⁹A. Evers and J.L. La ville, 2004, *The Third Sector in Europe*, Edward Elgar.

¹⁰Marthe Nyssens, , 2006, *op. cit*, p. 619-628.

Défini dans le cadre de l'étude déjà citée de l'Université Johns Hopkins¹¹, le secteur non-profit est composé des organisations présentant les entités qui vérifient les cinq critères suivants :

- elles sont formelles, c'est-à-dire qu'elles ont un certain degré d'institutionnalisation, ce qui suppose généralement la personnalité juridique;
- elles sont privées, c'est-à-dire distinctes de l'Etat et des organisations directement issues des pouvoirs publics ;
- elles sont indépendantes, au sens où elles doivent avoir leurs propres règles et instances de décision ;
- elles ne peuvent distribuer de profit à leurs membres et à leurs administrateurs. Cette " contrainte de non-distribution du profit " est au cœur de toute la littérature sur les NPO ;
- elles doivent comporter un certain niveau de participation volontaire de bénévoles et/ou de donateurs, et elles doivent résulter d'une adhésion libre et volontaire de leurs membres.

Il met en évidence une caractéristique importante des associations, relative à leur finalité : elles ne cherchent pas à distribuer des profits à ceux qui les contrôlent ou les dirigent.

Les associations doivent appartenir au secteur privé : elles sont institutionnellement séparées de l'appareil d'Etat et ne jouissent donc pas de l'autorité réservée à la puissance publique. Autrement dit, elles ne vérifient pas ce que les juristes appellent le critère fonctionnel. Le critère d'indépendance renforce l'appartenance au secteur privé et la non-lucrativité. L'indépendance signifie que l'association est capable de contrôler ses propres activités et qu'elle n'est pas soumise au contrôle d'une autre organisation. Enfin, la participation volontaire se repère à la présence de bénévoles et/ou de donateurs. Plus qu'un critère d'appartenance, cette caractéristique paraît être un révélateur d'une finalité non lucrative ou une conséquence de l'éthique véhiculée par le secteur.

2.1.2. L'entrepreneuriat social ou l'entreprise sociale

Aux Etats-Unis, des expériences se développent dans les années 1970-1980, et prennent le nom de "Social entrepreneurship", entrepreneuriat social. « Il s'agit au départ d'initiatives issues d'organisations à but non lucratif qui décident de développer, en marge de leur activité principale, une activité commerciale visant largement à financer leur activité de bienfaisance. Ces activités commerciales sont

¹¹L. Salamon, H. Anheier, & Associates (1997). *Defining the Non-Profit Sector : A Cross-national Analysis*, Manchester University Press, Manchester.

donc des instruments visant à générer du profit, ensuite réservées pour les finalités sociales de l'organisation ».¹²

Dans ce que l'on appelle aujourd'hui l'entrepreneuriat social, on trouve aussi un grand nombre d'entreprises créées, à la différence des précédentes, dans le but de contribuer directement, par leur activité, à résoudre des problèmes sociaux. Le modèle le plus célèbre est celui du "social business" développé par Mohammed Yunus¹³, où l'entreprise a pour but principal d'apporter une réponse innovante à des problèmes sociaux et s'interdit de distribuer des bénéfices aux détenteurs du capital, sauf lorsque l'entreprise est détenue par les personnes démunies elles-mêmes.

Les expressions « entreprise sociale », entrepreneuriat social et « entrepreneur social » feraient donc d'emblée penser à la notion de responsabilité sociale de l'entreprise. Elles font face certainement à des enjeux de divers ordres.

Pourquoi peut-on qualifier ces entreprises de "sociales" ? Selon les concepteurs de la notion, leur nature "sociale" apparaît à trois niveaux. Premièrement, elles poursuivent une finalité sociale et socialisent, au moins en partie, les surplus issus de la production en développant les activités ou en les affectant à d'autres personnes que celles qui contrôlent et dirigent l'organisation. Deuxièmement, elles mobilisent, même très partiellement, des ressources non marchandes -subsidés, dons, cotisations, bénévolat- afin de poursuivre leur finalité sociale. Enfin, elles peuvent être caractérisées par une dynamique participative : leurs membres participent activement à la gestion et au contrôle de l'organisation. Cette participation se fait sur une base démocratique car le pouvoir de chacun n'est pas lié proportionnellement à ses apports en capital.

2.1.3. Économie sociale et / ou solidaire

À côté de la tradition plutôt anglo-saxonne de l'entrepreneuriat et du non profit, on trouve la grande famille de ce que l'on appelle généralement l'économie sociale et solidaire (ESS), issue d'expériences dans le champ de la coopération et de l'innovation sociale.

De par son histoire, l'économie sociale s'est constituée autour de la question "comment le fait-on ?" afin de porter réponse à cet ensemble d'activités de production regroupées d'habitude autour de quatre types d'entreprises morales : mutualistes, coopératives, associatives et des fondations. Toutes ces différentes institutions ont lutté pour leur existence au cours du 19ème siècle. En France, elles ont été reconnues davantage par un faisceau de lois de 1867 à 1901 -la fameuse loi sur les associations-, qui ont été reformées à la Libération et finalement

¹²B. Luigino et G. Anouk (2016), *L'économie silencieuse. Vie des hommes*, Paris, p. 59

¹³M. Yunus (2007), *Vers un nouveau capitalisme*, Le livre de Poche, Paris ; cité par B. Luigino et G. Anouk (2016), *Op. Cit*, Paris, p. 59

rassemblées dans un même cadre juridique au début des années quatre-vingt.¹⁴ Leurs statuts juridiques ont un double but : ils visent à assurer que, même si l'activité économique est un moyen pour réaliser un projet, elle ne peut pour autant accroître le capital initial par non-lucrativité.

L'économie sociale doit son identité d'abord au dénominateur commun qui caractérise ces différentes formes d'organisations. On peut la résumer par quelques principes fondamentaux qui régissent le mode de fonctionnement des sociétés des personnes : « la libre adhésion des personnes, le caractère démocratique de leur gestion -une personne = une voix-, le caractère inaliénable et collectif du capital de l'entreprise, et la non-appropriation individuelle des bénéfices éventuels »¹⁵.

Par ailleurs, le programme de recherche en économie solidaire est très récent mais il est en réalité une extension de celui de l'économie sociale datant du début du 19ème siècle. Dans sa pratique, l'économie solidaire, se veut être la représentante de la partie opérationnelle des propositions alternatives au modèle de développement capitaliste. Seulement, les organisations d'Economie Sociale (OES) jouissent d'une reconnaissance institutionnelle dont les défenseurs de l'économie solidaire ne peuvent se prévaloir. Ainsi, le débat sur l'actualité et l'efficacité de l'économie solidaire se voit le plus souvent dépassé par celui de la terminologie à employer. La notion de solidarité fut peu exprimée tout au long du 19ème siècle et c'est depuis une centaine d'années seulement qu'elle est expliquée à la recherche d'une égalité, que la société réelle et concrète se refuse obstinément à pratiquer : d'où l'ambiguïté du mot et de l'idée.

La dimension économique de l'économie solidaire met en première position la prédominance initiale de la réciprocité et de l'engagement mutuel : construction conjointe de l'offre et de la demande. Ce lien social entre les uns et les autres constituent l'impulsion réciprocaire faisant émerger des pratiques économiques. C'est la dimension politique de l'économie solidaire dont le maintien et l'approfondissement se construit autour du projet politique au sein « d'espaces publics de proximité »¹⁶. Cette interaction met en branle les échanges économiques qui naissent des engagements effectifs des citoyens, de leur capacité d'éprouver les mêmes besoins et le leur volonté de concevoir des pistes de solution à ceux-ci. Aussi, la pluralité des ressources permet d'éviter d'une part, le basculement dans la seule logique de marché, et de l'autre part l'instrumentalisation par les politiques publiques. Elle conjugue beaucoup le paiement par les clients, le différentes aides nationales et également locales et les différents engagements personnels bénévoles. A contrepartie, l'économie solidaire fournit des services individuels à

¹⁴C. Fourel (Dir) et al. (2001), *La nouvelle économie sociale. Efficacité, solidarité, démocratie*, Ed. LaDécouverte et Syros, Paris, p. 32

¹⁵C. Fourel (Dir) et al. (2001), *op. Cit*, p.12

¹⁶ Ces espaces publics se font sous forme de débat.

des personnes aux revenus modestes et assure des services collectifs pour le mieux vivre-ensemble.

La dynamique actuelle de ce secteur s'appuie donc sur les valeurs et les spécificités de l'économie sociale traditionnelle. Mais elle s'affirme désormais par des nouvelles initiatives des citoyens, notamment de l'économie solidaire qui a pris son essor il y a une dizaine d'années¹⁷ dans les domaines de l'insertion des personnes en difficulté, des services de proximité, du recyclage des déchets, etc. et prolonge le mouvement de l'économie sociale sous des formes adaptées aux nouveaux besoins sociaux.¹⁸

Plus récente et plus floue, l'économie sociale et solidaire se définit principalement comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine. »¹⁹ Les principes fondateurs des organisations de l'économie sociale et solidaire sont la recherche d'une utilité collective, la non-lucrativité ou lucrativité limitée et la gouvernance démocratique prévoyant la primauté des personnes sur le capital -" 1 personne = 1 voix "- et la participation des associés, salariés et des parties prenantes impliqués. L'idée de fond est que ces organisations ne se limitent pas à leur propre finalité sociale mais entendent promouvoir une nouvelle vision de l'économie et du marché plus humaine et plus équitable. Elles invitent l'ensemble de l'économie à mieux prendre en compte des valeurs comme la justice, l'égalité, la réciprocité et la solidarité. Elles le font le plus souvent à travers des modèles collectifs et innovants qui doivent satisfaire aux principes de gestion suivants²⁰ :

- Les bénéfices doivent être majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité d'entreprise ;
- Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être redistribués ;
- En cas de liquidation ou, le cas échéant, en cas de dissolution, l'ensemble du « boni de liquidation » doit être redistribué à une autre entreprise de l'économie sociale et solidaire.

Bien évidemment et de par leurs statuts, les associations, coopératives, fondations et mutuelles sont supposées répondre d'office à ces conditions. D'où la réaffirmation des formes juridiques de l'économie sociale. Qu'en cela ne tienne, la définition de l'économie sociale et solidaire est plus élargie et inclut une possible ouverture de champ aux nouveaux acteurs se reconnaissant dans la mouvance de l'entrepreneuriat social, telles les différentes entreprises commerciales. Quelle que soit donc la nature de leur forme juridique, l'important c'est qu'elles poursuivent un

¹⁷ Sans parler d'une série d'ouvrages qui ont anticipé le murissement de l'option "ESS" et certainement contribué à celui-ci: Demoustier 2001, Lipietz (2001) et récemment Draperi (2011), Hiez et Lavillunière (2013), parmi tant d'autres.

¹⁸C. Fourel (Dir) et al. (2001), *op. Cit.*, p. 14-15

¹⁹ Loi française du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire.

²⁰ J. Defourny et M. Nyssen (dir), 2017, *Op. Cit.*, p. 61

objectif de finalité sociale et font le choix d'intégrer les principes de l'économie sociale et solidaire en adaptant leurs statuts. Il y a donc plus qu'une complémentarité entre l'économie sociale et l'économie solidaire, à moins d'entrevoir aussi une certaine manière de filiation. C'est-à-dire une forme qui cherche à promouvoir des activités répondant aux nouvelles attentes sociales des populations tout en revivifiant les valeurs pionnières de ses origines.

2. 2. Redécouverte des spécificités des échanges non-monétaires

Toujours dans le souci de pouvoir cerner toutes les pratiques de solidarité se développant hors du secteur capitaliste, moins encore public et donc celles qui visent la finalité collective ou sociale ; il y a lieu de creuser les sources qui accentuent une confusion ramenant à l'associationnisme primitif dont la tendance se dessine autour de l'éclatement du noyau coopératif et mutualiste. Bien des catégories traditionnelles enrichissent également le débat par leurs apports conceptuels spécifiques autant, plus, ou encore moins que les notions précédentes de référence.

2.2.1. De l'associationnisme à la philanthropie

La réalité de l'association est aussi ancienne que l'humanité. Elle commence à percer vers le 18^{ème} et émerger dans plusieurs pays européens (Angleterre, Allemagne, Pays-Bas) et surtout aussi aux Etats-Unis. Son expression prend multiples appellations : confrérie, fraternité, charité, guilde, communauté, etc. Et il paraît que ces pratiques associatives soient universelles même si vécues différemment selon le contexte de chaque continent. M. Nyssens et J. Defourny en citent les sociétés agricoles de secours mutuel en Chine sous la dynastie des Tang (7^{ème} et 8^{ème} siècle), les corporations alimentaires de la Byzance médiévale, les guildes post-médiévales du monde musulman, les castes professionnelles de l'Inde ou encore des confrérie d'artisans et groupes de travail dans l'Afrique précoloniale et l'Amérique précolombienne.²¹ Ce foisonnement associatif provient, pour la plupart, des minorités écartelées par le pouvoir en place et qui choisissent un nouvel axe autour de « l'entraide mutuelle » ou de « l'intérêt mutuel ». Pour Jean Jaurès à la suite de Karl Marx, cet axe constitue un outil pour améliorer la condition des plus pauvres, de les éduquer, ainsi qu'un puissant moyen pour rassembler des ressources et organiser la propagande au service du combat politique. Ce fut l'objectif de l'associationnisme ouvrier et de la coopération paysanne du 19^{ème} siècle traduisant la volonté émergente des classes populaires de chercher eux-mêmes et collectivement des réponses à leurs problèmes communs.²² Toutefois, cet axe visant l'intérêt mutuel néglige un second axe aussi historique, celui de la philanthropie.

²¹ J. Defourny et M. Nyssen (dir), 2017, *Op. Cit.*, p. 31-32

²² J. Defourny et M. Nyssen (dir), 2017, *Op. Cit.*, p. 34-35

La philanthropie n'est pas un phénomène moins développé. En France, par exemple, elle recouvre diverses œuvres de charité –surtout chrétiennes- envers les pauvres et les associations laïques de bienfaisance²³. Dans d'autres pays britanniques, la tradition philanthropique des *charities*²⁴ est beaucoup plus ancienne bien qu'on observe, dans tous les cas, une certaine évolution des comportements, notamment en matière d'engagement individuel au service de l'intérêt général. Elle est ancrée dans l'histoire de certaines nations et fait partie intégrante de leur culture.

La philanthropie est organisée sous des formes diversifiées. Elle vient s'associer de manière très concrète à l'action de l'État. Elle est parfois devenue indispensable au maintien de certains programmes sociaux. Dans un contexte de crise de l'État-providence, comment poursuivre son développement alors qu'elle porte en elle l'engagement de personnes généreuses qui ont choisi de donner une partie de leurs biens au profit de la collectivité ou de s'investir au service des autres ? Aujourd'hui, on peut reconnaître une vigueur renouvelée des traditions philanthropiques autant qu'un foisonnement associatif -associations et mutuelles- autour de l'intérêt général. Le terme de philanthropie est utilisé en prenant le relais d'un ensemble de mots – engagement, mécénat, générosité – couramment employés jusqu'alors.²⁵ Il désigne toute action privée, sous forme de don ou de bénévolat, tournée vers l'autre, qu'elle soit portée par l'ensemble des pratiques de mobilisation volontaire des ressources financières et humaines privées pour contribuer au bien public.

2.2.2. Le secteur non-marchand ou secteur à profit social

Pour les économistes, le terme "non-marchand" renvoie tout naturellement au concept central de "marché". Selon le sens que l'on donne à ce terme, on peut cerner de façon plus ou moins précise les organisations dont le résultat de l'activité de production ne relève pas de l'échange sur un marché et qui, partant, seront qualifiées de non marchandes. La littérature économique propose au moins trois manières d'appréhender le marché, ce qui donne autant de définitions possibles du secteur non marchand.

La première approche, dite approche technique, voit dans le marché un lieu de coordination des transactions, par l'intermédiaire d'un système de prix. Le secteur non marchand rassemble alors les organisations dont les ressources ne proviennent pas principalement de la vente. La deuxième approche du marché, qui peut être qualifiée d'approche par la finalité, présuppose que le marché demeure

²³ Nous citons, à titre d'exemple, la *Société Philanthropique de Paris*, dès 1780.

²⁴ C'est le *Charitable Uses Acts* qui reconnaît officiellement, dès 1601, les domaines pouvant être considérés comme charitables sur base des critères de la *Charities Commission* intégrant l'une de quatre catégories suivantes : lutte contre la pauvreté, promotion de l'éducation, promotion de la religion, ou autre action au profit de la communauté.

²⁵F. Charhon, (2012). *La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité*, Paris ; cité par Denis Sibony., 2013, *op. cit.*

un lieu d'échange décentralisé sur lequel les agents économiques agissent à la poursuite de leur intérêt propre. Dans ce cas, le secteur non marchand regroupe alors les producteurs qui tentent de s'affranchir de ce modèle, en annonçant notamment une finalité première qui n'est pas capitaliste²⁶. Enfin, une approche pragmatique du marché laisse entendre que l'échange marchand n'est garant d'efficacité que dans la mesure où plusieurs conditions sont remplies. En corollaire, certaines transactions peuvent ne pas être confiées au marché parce que les conditions ne sont pas satisfaites. Cette troisième approche du non-marchand cerne celui-ci en repérant les biens et services collectifs et quasi-collectifs et en regroupant l'ensemble des organisations dont la production de ces biens et services constitue l'activité principale.

En combinant les éléments fondateurs de l'approche par les ressources et de l'approche en termes de finalité, nous proposons une définition qui, à défaut d'être basée sur un seul critère, présente le grand avantage d'être conceptuellement satisfaisante. Le secteur non marchand rassemble les organisations animées d'une finalité non capitaliste et qui cherchent à valoriser leur production autrement que par la vente à un prix couvrant le coût de production. Autrement dit, on retrouve dans le secteur non marchand des organisations privées et publiques qui vérifient simultanément un critère de finalité et un critère d'origine des ressources. La vérification de ces deux critères est souvent liée à la nature des activités²⁷, même si l'approche en termes d'activité n'est pas nécessaire pour circonscrire le secteur.

L'appellation « non-marchand » est historiquement utilisée en Belgique francophone, en Flandre, on parle de « social profit ». Cette terminologie « positive » semble non seulement plus large mais aussi plus adéquate que la définition par opposition au secteur marchand, prônée en Région wallonne. Il est en effet plus pertinent de se définir par ce que l'on est que par ce que l'on n'est pas. A ce titre, l'adoption de la dénomination flamande a été jugée intéressante. C'est pourquoi, nous introduisons dans cette étude une nouvelle appellation de : « secteur à profit social ».

2.2.3. "Biens relationnels" ou "capital social"

De ce qui précède, on remarque qu'au-delà de la participation active au sein de leur entreprise, "l'autre économie" génère aussi une forte implication des individus dans la vie sociale partant particulièrement de la vie associative développée par ce secteur. Ainsi, on assiste non seulement à la production de biens mais aussi et surtout à celle des liens sociaux, liens entendus comme des

²⁶M. Marée et S. Mertens, (2002), *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*. Centre d'Economie Sociale, Université de Liège.

²⁷Toutefois, les ASBL peuvent se livrer à des activités commerciales pour autant que les bénéfices réalisés soient directement réinvestis dans l'activité et ne contribuent pas à rémunérer le capital ou à procurer des gains matériels à ses membres. La non-lucrativité n'exclut donc pas la constitution d'excédents

relations interpersonnelles. Toutefois, la nouveauté vient, du fait de théoriser cette approche sous le vocable de « capital social » qui associe ainsi un terme économique à une dimension sociale. En effet, depuis le début des années 1980, les théories économiques néoclassiques ont dominé le champ des sciences sociales en revendiquant l'étude des « comportements humains de mise en relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs »²⁸ ou, plus simplement, l'étude des actions rationnelles dites « logiques »²⁹. Seule la sociologie a su produire des approches différentes qu'elles soient structurelles, culturelles ou institutionnelles, voire socio-historiques. C'est donc dans une approche mixte, dépassant le simple clivage entre économie et sociologie, que va apparaître le concept de capital social sous différents angles d'analyse.

Le maintien ou la création de liens sociaux est en effet un enjeu de première importance dans les sociétés modernes. Au point que le tissu social est de plus en plus perçu comme véritable richesse qu'il faut s'efforcer d'entretenir et de renforcer. Cette richesse est source de bien-être pour les individus, de solidarité concrète, d'opportunités pour rompre la solitude, voire même pour trouver un emploi. Aussi, de nombreux économistes et sociologues n'hésitent-ils pas aujourd'hui à conceptualiser plus avant des notions comme celles de "biens relationnels" ou de "capital social".

De quoi s'agit-il au juste? L'expression "capital social" sous-entend que le tissu social peut être appréhendé comme une véritable ressource, un capital qui peut aussi bien s'accumuler que se détériorer et perdre de sa valeur. Il est qualifié de social au sens où ce capital repose essentiellement sur la qualité des relations interpersonnelles. Cependant, comme le souligne Michel Forsé³⁰, "il ne suffit pas qu'il y ait relation pour qu'il y ait création du capital". Il faut en effet que ces relations soient utilisables par ceux susceptibles d'en bénéficier. On peut dire alors que l'on crée du "capital social" quand les relations entre les personnes changent d'une manière qui favorise leur action.

Dans cette perspective développée aux Etats-Unis par le sociologue Robert Putman, le "capital social" correspond à l'ensemble des ressources éthiques, politiques et culturelles et notamment les normes, la réciprocité, la confiance qu'une communauté est capable de procurer à ses membres. Dans ce sens, ces ressources sont considérées comme permettant aux individus de dynamiser le "vivre ensemble" pour leur bénéfice, pour leur bien-être, et également de faciliter mieux l'action collective, y compris la création d'activités économiques.³¹ Putnam place ainsi la confiance entre les citoyens au cœur de sa définition du capital social.

²⁸L. Robbins, (2007), *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science* (Ludwig von Mises Institute) ; cité par Denis Sibony, *Capital social, philanthropie et identité : quelles implications pour l'économie sociale?*. Gestion et management. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2013, p.31

²⁹V. Pareto, (1966), *Manuel d'économie politique* (Genève) ; cité par Denis Sibony, 2013, *op. cit.* p. 31

³⁰Michel Forsé, "Les relations sociales comme ressources", *Sciences humaines*, n°104, avril 2000

³¹Robert Putman, « Bowling alone : America's declining social capital », *Journal of Democracy*, n°6, 1995 ; cité par C. Fourel (Dir) et al. (2001), *op. Cit.*, p. 23

Pour lui, les relations entre les individus, les réseaux familiaux, les associations locales et les institutions politiques de proximité sont liés dans un vaste ensemble qui remplit une fonction de relais vers l'État. Les individus doivent s'efforcer de le faire ensemble, sans attendre que l'État vienne solutionner leurs problèmes. La source du capital social se trouve dans les dispositions d'esprit et les attitudes qui engendrent et soutiennent les habitudes sociales, interpersonnelles et politiques des citoyens et qui les poussent à prendre en main le fonctionnement de leurs communautés.

On retrouve chez Coleman, comme chez Bourdieu, le parallèle réalisé avec les autres formes de capitaux : « Le capital physique est créé en fabriquant des outils qui facilitent la production, le capital humain résulte d'un changement qui donne aux personnes des connaissances et des capacités améliorant leurs possibilités. Le capital social quant à lui est créé lorsque les relations entre personnes changent de façon à faciliter l'action. Comme le capital physique et humain, le capital social facilite l'activité productive ».³²

Le capital social ne doit pas être considéré comme un phénomène individuel. C'est un concept plus utilisé pour se référer à la capacité des acteurs individuels à acquérir des bénéfices à travers l'appartenance à des réseaux sociaux ou à d'autres structures sociales.

Plus fragile que le capital matériel et le capital humain accumulés, on peut penser que la création et la conservation de ce capital social sont facilitées par une culture qui considère comme moyen principal du développement non pas la recherche du succès personnel et celle du profit, mais la valorisation de relations humaines fondées sur la réciprocité.

2.2.4. De l'économie de communion

Il part du constat que notre monde est malade de relations. L'économie de communion, théorie développée depuis 1991 par Chiara³³, avant d'être un projet de création d'entreprises, est donc l'idée d'une communion des biens, mise en œuvre à une échelle globale, pour que tous ensemble on s'implique dans la lutte contre la pauvreté.

Les formes de pauvreté dans le monde sont multiples et ne se limitent pas au manque de revenus. Elles sont souvent aussi l'expression d'un déficit en termes de capital -autrement dit "stock" de ressources-, qu'il s'agisse de capital humain – la connaissance, la formation, la compétence et les expériences-, de capital psychologique – la santé physique et mentale, l'estime de soi, etc. -, de capital relationnel (liens sociaux nécessaires à l'identité, protection, soutien d'une

³²J.S. Coleman, (1988). "Social capital in the creation of human capital". The American Journal Of Sociology ; cité par Denis Sibony, 2013, *op. cit.*, p. 36-37

³³ Chiara Lubich, (2007), "Source d'une pratique économique" in *Mouvement des Focolari, Ed. Economie de communion. Des entreprises osent le partage*. Nouvelles cite/vie des homes, p. 15-21

communauté), de capital social (normes, confiance, règles de conduite), de capital spirituel (vie intérieure, résilience, horizon de sens, ...). Apporter une réponse à une question aussi complexe de la pauvreté ne se réduit donc pas à apporter des revenus supplémentaires à ceux qui en manquent. Cela suppose une approche beaucoup plus large. Produire des richesses supplémentaires à partager est aussi et surtout produire de la communion, diffuser une culture de communion, en pénétrer toute l'économie : un projet dont tous sont acteurs.

Si l'Économie de communion s'est développée et perdure depuis vingt-cinq ans environ, c'est probablement parce qu'au-delà d'une simple pratique d'entreprise, c'est d'abord une culture, un style de vie qui peut être adopté par tous et former le terreau dans lequel grandissent les entreprises qui y adhèrent. Cette culture est celle du don.

On n'est jamais pauvre au point de n'avoir rien à donner. Tout comme on n'est jamais riche au point de n'avoir rien à recevoir. Car la communion n'est pas une histoire de bienfaisance, de philanthropie ; c'est une question de réciprocité.³⁴

Dans l'Économie de communion, le chef d'entreprise choisit librement d'assumer une responsabilité non seulement envers l'ensemble de ses parties prenantes, mais il élargit encore, en quelque sorte, le cercle pour y intégrer les "parties manquantes", les exclus, les marginaux, les laissés pour compte de l'économie. Il les place même au cœur de son activité, leur donnant le statut de destinataire final de son action et de celle de toute l'entreprise. Des entreprises hautement responsables, certes, mais avec pour horizon la planète entière.

2.3. Vers un nouveau regard pluriel de l'économie du social

Aux catégories traditionnelles évoquées plus haut, il faudrait d'ailleurs ajouter les nouveaux courants comme l'économie collaborative ou "économie du partage" -"sharing economy"-, "l'économie du don", l'économie "de fonctionnalité", « l'économie circulaire » ... Autant de courants qui rassemblent sous une expression nouvelle des expériences diverses dont bien des valeurs sont partagées également par cette « économie autre ». "Il s'agit d'une autre économie n'allant pas de soi, faite d'activités très différentes les unes des autres mais qui ont un dénominateur commun : l'idée d'une économie orientée vers la collaboration, où la première source de travail et de richesse n'est pas la concurrence, mais la coopération et la recherche d'avantages mutuels".³⁵ Cette nouvelle économie évolue dans des nouveaux "milieux" où elle parle d'autres "langages", pense, agit et imprime de nouvelles dimensions que l'on peut qualifier d' "économies différentes". Ces modèles sont à considérer plutôt comme une expérience se situant dans le même vaste courant de tout ce qui contribue aujourd'hui à renouveler de l'intérieur l'économie.

L'économie collaborative est aujourd'hui un concept polysémique et flou qui fait l'objet des multiples tentatives de définition par des essayistes à succès comme

³⁴B. Luigino et G. Anouk (2016), *op. cit.*, Paris, p. 72- 74

³⁵*Ibidem*, p. 19

J. Rifkin³⁶, R. Bostoman ou F. Turner. Ainsi par exemple, Bostoman³⁷ désigne cette économie comme « (...) un modèle économique basé sur des réseaux distribués d'individus et de communautés connectés, par opposition aux institutions centralisées, et qui transforment nos façons de produire, consommer, financer et apprendre ». ³⁸ De cette définition, on peut dégager trois champs théoriques centraux qui sont mobilisés par les promoteurs de l'économie collaborative.

2.3.1. Économie du libre et du "peer to peer"

L'économie du libre et du « pair à pair » irrigue la réflexion sur l'économie collaborative en soulignant et en promouvant un changement de posture du consommateur passif vers un "consomm'acteur" de cette économie. Ceci revient à réduire le nombre d'intermédiaires et établir ainsi une horizontalité entre les deux parties. Ce passage se matérialise par un accès distribué, libre et universel aux connaissances, aux compétences et aux ressources matérielles où circulent par l'échange, le partage et la mutualisation des biens, des informations, des connaissances et des savoirs.

La consommation collaborative est donc un modèle où l'usage prédomine sur la propriété d'un bien ou d'un service. Il permet l'organisation des échanges et de la consommation « on line » et « offline », c'est-à-dire des achats groupés, conciergeries, consignes, location pair à pair -peer to peer-, revente d'objet, troc, systèmes d'échanges locaux, monnaies complémentaires, habitat partagé, colocation, auto-construction, échanges de logements, coopération dans la production de l'énergie, auto-partage, co-voiturage, autoproduction alimentaire, circuits courts, coopératives de consommateurs, etc.

2.3.2. Économie du don

Cette économie illustre la rupture avec l'hégémonie de l'échange marchand en y réintégrant la dimension de l'échange symbolique basé soit sur la gratuité pure (sans contrepartie ni réciprocité) soit sur le donner, recevoir et rendre. « Appliquées à l'entreprise, les communautés contributives représentent un nouveau mode de travail. Elles permettent de capter les compétences idoines à la réalisation d'un projet plutôt que d'affecter des personnes en calquant l'organigramme. Il n'y a d'équipes que de différentes compétences mieux adaptées à un projet. »³⁹. Pour dire que produire en collaboration consisterait donc à créer soi-même un bien ou service à partir du savoir-faire que les autres possèdent et partagent au sein des espaces « coworking » et des communautés. Cette connaissance collaborative

³⁶J. Rifkin, (2012), *La troisième révolution industrielle comme pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*. Paris : Les liens qui libèrent.

³⁷R. Bostman, (2013), *The Sharing economy lacks a share definition*. Fast Compagny.

³⁸D. Massé, S. Borel, D. Demailly, (2015), *Comprendre l'économie collaborative et ses promesses à travers ses fondements théorique*, Working Papers, N°04/15, Iddri, Paris, France, p. 5

³⁹A. DUTHOIT, (2006), *Économie collaborative à l'usage des entreprises*, éd. Economica, Paris, p.19

permet à tout un chacun d'utiliser ou de concevoir librement des contenus de l'éducation ou du savoir –partage sur internet à partir de « wikipedia » pour constituer de manière collaborative cette encyclopédie libre, formation en ligne via le « MOOC » (massive open online course) .

Les points de recoupement centraux entre l'économie du don et l'économie collaborative s'articulent autour de la primauté des relations interpersonnelles et de la valeur des liens sur les rapports instrumentaux, fonctionnels et la valeur de bien ; également autour de la conception de la propriété comme un réseau de relations sociales fixant l'usage des choses avant d'être une possession individuelle exclusive. Dans la pratique, l'économie du don influence la production collaborative, la consommation collaborative, les coopératives de production et de consommation locales, le partage de temps, des savoirs, de connaissances et de compétences en ligne et hors ligne, le prêt sans intérêt (autre que gratifications symboliques) dans la finance collaborative⁴⁰.

2.3.3. Économie de fonctionnalité et circulaire : le passage de la propriété" à l'usage

L'économie de la fonctionnalité est définie par Stahel⁴¹ comme l'économie qui "(...) vise à optimiser l'utilisation -ou la fonction- des biens et services, se concentre sur la gestion des richesses existantes, sous la forme des produits, de connaissances ou encore de capital naturel. L'objectif économique en est de créer une valeur d'usage la plus élevée possible, tout en consommant le moins de ressources matérielles et d'énergie possible (...)"⁴² L'idée que supporte ce courant est que la valeur d'un produit ne réside plus dans le bien en lui-même (ou dans sa possession) mais dans les bénéfices de son utilisation.

Sur l'aspect de production et cycle de vie des produits, cette approche se rapporte aussi au courant de l'économie circulaire apparue en 1990 (Pearce et Turner)⁴³. Ce n'est cependant qu'à partir des années 2000 que ce concept va prendre un nouvel essor, à travers notamment la théorie "du berceau au berceau" de Mc Donough et Braungart⁴⁴, qui développent une éthique de la production industrielle intégrant l'ensemble des éléments du cycle de vie du produit allant de la conception au recyclage et dont l'objectif ultime est une pollution nulle et un taux de recyclage de 100%. En pratique, le concept d'économie circulaire s'inspire et entretient davantage des liens étroits avec l'économie de la fonctionnalité, mais la notion est plus large (la gestion des déchets : le recyclage; l'offre économique : approvisionnement durable, écoconception, économie de la fonctionnalité ;

⁴⁰D. Massé, S. Borel, D. Demailly, (2015) , op. cit, p. 9

⁴¹W.R. Stahel, (1986). *The Functional Economy : Cultural and Organizational Change. Science & Public Policy*, 13 (4)

⁴²D. Massé, S. Borel, D. Demailly, (2015), op. cit, p. 9

⁴³*Ibidem*, p. 10

⁴⁴ W. McDonough, & M. Braungart, (2002), *Cradle to cradle remaking the way make things*. Tantor Media

consommation du citoyen : allongement de la durée d'usage, consommation responsable).

L'économie collaborative serait en effet empreinte d'idéaux et des valeurs telles que le partage, la solidarité, la création de lien social, le respect de l'environnement, la consommation durable, etc.

2.4. Mise au point

Nous ne prétendons pas présenter une théorie exhaustive de tous les travaux théoriques autour des pratiques de solidarité cernées dans le cadre d'une "économie autre". Si un tel projet ambitieux est assurément concevable, sa réalisation exigerait cependant un temps dont nul ne dispose vraiment. Elle réclamerait en outre une maîtrise totale de l'immense littérature qui la traite directement ou non dans diverses disciplines. Elle requerrait aussi de l'expert qui est en mesure de détecter d'abord les prémices des premières formulations théoriques du 19^{ème} siècle, celles-là mêmes qui avaient ouvert la première veine de cette mine qui s'est avérée d'une richesse incomparable. Elle l'obligerait à parcourir ensuite ces immenses territoires scientifiques que se sont appropriés les chercheurs en sciences sociales tout au long du 20^{ème} siècle. Elle conduirait enfin aux récentes recherches de pointe des trois dernières décennies, dont le nombre donne du vertige, qui ont mis à notre disposition des moyens d'investigation d'une puissance prodigieuse et changé profondément le regard que nous portions sur les pratiques solidaires en ville de Butembo.

Compte tenu de la diversité des approches théoriques mobilisées dans les différentes sections précédentes -certaines étant au moins autant normatives que descriptives-, il n'est pas étonnant d'observer une pluralité des concepts et des définitions au cœur d'une tentative de conceptualisation et de positionnement des pratiques solidaires aux différents concepts relatifs à cette « économie autre ». Ces champs font l'objet des discussions et reflètent les clefs de lecture et les influences que nous pouvons saisir sous deux dimensions essentielles qui paraissent embrasser l'activité économique dans toutes ces pratiques solidaires. Remarquons d'abord que ces pratiques se situent plus au niveau de leur finalité collective ou sociale qu'au niveau de leur forme juridique ou institutionnelle. Il s'agit ainsi d'une dimension sociale qui trouve son expression dans les rapports sociaux de solidarité par création ou renforcement d'un lien social non marchand, de la réciprocité, de la nécessité, etc., bref du pouvoir des individus ou de la contribution à une économie plus respectueuse des limites de la planète. Ensuite, la dimension politique s'exprime par la volonté d'un agir démocratique et crée autant des espaces de débat public.

Ces finalités tant sociales que politiques apparaissent comme ayant plus de priorité par rapport à la recherche du profit monétaire que prétend toute activité économique particulièrement privée. Donc l'économie se veut de plus en plus une articulation entre le social et le politique pour mieux refonder son rôle de médiation sociale que de médiation matérielle dans la constitution de la société. Elle apparaît

alors avec une finalité qui considère l'allocation des ressources comme un moyen pour créer les relations sociales plutôt qu'une fin en soi. Et le vivre ensemble et le projet de société passent au même titre que les objectifs économiques dans la création des richesses matérielles. Bien plus, force est de constater que des usages extrêmement vastes de ces champs d'études recouvrent parfois l'économie de la protection sociale, de l'éducation ou de la santé ; les actions d'éthique économique, de justice et politique sociales ; etc. Tous ces champs confirment aujourd'hui une place croissante accordée à l'analyse de cette « autre économie ». Ce qui produit un bourdonnement sous rumeur et silence ne permettant pas, malgré tous ces efforts jusque-là fournis, de tracer une théorie unique pouvant contenir toute cette complexité.

Ainsi, il nous semble mieux de partir d'une problématique précise pour interroger la littérature scientifique, après l'avoir présentée, plutôt que de s'aventurer sans boussole dans une forêt touffue et risquer de s'y perdre. Certes, la topographie des lieux ne nous est pas totalement inconnue, mais rien ne remplace le point fixe qui nous permet de nous y orienter. Encore que de toutes ces promesses théoriques mobilisées, nous restons sur notre soif et la question demeure, celle de savoir finalement comment situer l'économie locale basée sur les pratiques de solidarité dans la ville de Butembo par rapport à ces expériences précédentes. D'où, la nécessité s'impose de tourner la machine dans un sens inverse, c'est-à-dire fouiller dans l'usage quotidien des pratiques de solidarité afin de voir comment appliquer les différents concepts théoriques à ces pratiques caractérisant l'économie bubolaise. Il s'agit de chercher un fil conducteur théorique pour une possible ou non connexion, transposition ou juxtaposition de ces promesses à l'endroit de ces pratiques solidaires bubolaises.

3. VISION DES PRATIQUES SOLIDAIRES DANS L'ÉCONOMIE DE BUTEMBO

La ville de Butembo est située au Nord-Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo, en Afrique centrale. L'Afrique est un continent, qui est réputée regorger beaucoup de formes de sociabilité des communautés qui font basculer les hommes à des solidarités dans le cadre de protection sociale et d'accès à des sources de financement qui, parfois sont inaccessibles ailleurs. Or les possibilités dans le choix des stratégies sont très limitées pour s'individualiser si les individus sont contraints à la débrouille pour la survie.

Pour analyser les modalités de l'échange qui caractérisent des sociétés contemporaines marquées par le processus de l'individualisation et de l'exclusion, la notion de solidarité est de plus en plus introduite dans les travaux d'étude. Un constat ressort : avant d'arriver loin que possible, l'on assiste, à peu de transposition des contextes de la solidarité, pourtant une question entourée de toute son originalité dans les pays en développement. D'ailleurs, voici environ

trente années, qu'elle suscite bien des débats étant la nouvelle forme d'organisation qui atteste de la nécessité de s'interroger sur une probable théorisation autour du concept des pratiques qualifiées de solidaires dans notre société africaine et particulièrement celle de Butembo.

3.1. Considérations sur des pratiques de solidarité

Il sied de remarquer qu'une analyse attentive du comportement des différentes espèces d'animaux montre que les pratiques d'entraide sont la norme⁴⁵. Celles-ci peuvent être plus ou moins développées et accorder des degrés d'indépendance divers aux membres de la communauté. Mais dans tous les cas, elles augmentent sensiblement les chances de survie. L'on pense qu'attaquées de toutes parts, les pratiques d'entraide perdurent néanmoins tout en se transformant au fil du temps.

3.1.1. L'état des liens de solidarité aujourd'hui

L'évaluation de l'état des liens de solidarité aujourd'hui en Afrique oppose également deux camps. D'un côté, ceux qui énoncent l'affaiblissement voire l'effritement des liens de solidarité, et de l'autre, ceux qui établissent la prévalence de ces liens de solidarité, notamment au sein des groupes organisés. En effet, Bey pense qu'au cœur de ces pratiques, le thème de solidarité, aussi bien entre riches et pauvres -le don, la bienfaisance, l'aumône, etc.- qu'entre pauvres -économie solidaire-, a fait couler beaucoup d'encre à travers le monde. Selon la même opinion, les pauvres du tiers monde ne connaissent pas le chômage ; au contraire, ils travaillent beaucoup, quelquefois dans différentes activités. Il n'empêche que ces activités doivent être analysées comme des activités de survie, estime-t-elle⁴⁶.

Selon la même tendance, les travaux de Hernando de Soto montrant l'ampleur du phénomène « informel » au Pérou et ceux présentés notamment par Etienne sur l'Inde, Marie et Leimdorfer sur l'Afrique de l'Ouest, ou ceux de Bey, Gastellu et Mesclier sur le Pérou débouchent sur des conclusions selon lesquelles les pauvres font preuve d'une énorme capacité d'adaptation et d'imagination pour affronter leur situation. Mais cette aptitude ne doit pas masquer une réalité dramatique et la question de la solidarité en montre les limites. Qui plus est, devenus trop pauvres, les divers parents n'aident plus leurs enfants et cela vice versa. À l'échelle de la famille élargie africaine, les solidarités sont interrompues, alors qu'elles représentaient pour beaucoup le dernier rempart contre l'indigence⁴⁷.

⁴⁵Pierre Kropotkine (1902), *Mutual Aid, traduction française (1906), L'Entraide- Un facteur de l'évolution*, trad. L. Bréal, Hachette, Paris, xxp.

⁴⁶Marguerite Bey (1999), *Recherche sur la pauvreté : état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique*, in *Tiers-Monde*, tome 40, no 160, pp. 871-895

⁴⁷Marguerite Bey (1999), *op. cit.*, pp. 871-895

Les acteurs de la nouvelle économie institutionnelle, estiment pour leur part, que le fonctionnement normal de ces pratiques informelles d'entraide est circonscrit dans le cadre des risques réciprocaires dans le cas où ils sont peu fréquents et généralisés -sinistre collectif, épidémie, deuil, etc.-. Et en Afrique, d'ailleurs, elles sont interprétées comme un sens inné de la solidarité en communauté. Ce système informel d'entraide ne marche à bien que dans un cadre d'une réciprocité équilibrée qui s'établit sur la solidarité qui se prend la forme de plus à plus d'assurance -paie des cotisations au bénéfice de tel service.

Mais aux côtés de ces constats d'affaiblissement de la solidarité dans les réseaux sociaux, d'autres auteurs constatent l'opposé, c'est-à-dire l'enracinement du phénomène d'entraide mutuelle, d'assistance sociale voire d'assurance sociale, au sein des groupements solidaires dans certains milieux en Afrique.

3.1.2. Union solidaire au sein de la population africaine

Au regard de ce qui précède, certes la solidarité africaine a connu des mutations suite à sa confrontation à des moments persistants de difficultés. Ndayegamiye estime finalement que des pratiques populaires d'antan en Afrique, restent un outil important.⁴⁸ Ce qui fait que, pour essayer d'atténuer les incidences de la crise économique et du Programme d'Ajustement Structurel, les populations ont collectivement envisagé comme solution la solidarité familiale -qui se transmet de génération à génération-, l'entraide communautaire, les échanges entre villes et campagnes. Ce recours a de nouveau caractérisé la vie quotidienne de ces populations, les mécanismes formels de sécurité sociale étant quasiment absents. Ainsi, ces normes sociales et valeurs exprimées par la solidarité et l'entraide se sont manifestées sous des formes différentes. Dès lors, elles sont devenues des réseaux d'acteurs sociaux et restent aujourd'hui des canaux privilégiés de transfert ou de circulation de biens et services.

Toujours sous la même optique et dans le contexte de la République Démocratique du Congo, Omer Kambale Mirembe observe ces pratiques de solidarité à Butembo et écrit:

« A côté des associations formelles évoluent d'autres groupements qui sont informels. Nous évoquons ici le cas des associations des originaires qui sont des mutuelles à but social. Les membres ont en commun de provenir d'un même village. Ceux qui ont quitté le village essaient de reproduire cette communauté à travers des objectifs de connaissance et d'entraide mutuelle [...]. L'objectif du renforcement du lien social entre les originaires est primordial. Ce type d'association constitue ainsi un cadre d'intégration de nouveaux venus en milieu urbain et dans le circuit commercial. Il peut également servir de cadre de

⁴⁸Adrien Ndayegamiye (2007), *Elargir le champ de conception des indicateurs sociaux. Proposition d'une approche relationnelle à partir du contexte socioéconomique des années 90. Cas du Burundi*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en Science Sociales (population-environnement-développement), ESPO/UCL, Louvain-la-Neuve, p. 103

conciliation entre membres. Ces associations constituent aussi des cadres de redistribution entre les membres et au profit de leur village. On en voit ainsi qui prennent des initiatives d'appui à des actions des comités opérationnels au village. En ville, l'entraide intervient par exemple lors des événements heureux ou malheureux que vivent les membres. »⁴⁹

En effet, la solidarité africaine est un slogan non creux ; elle reste une pratique redoutablement vivable dans le quotidien de l'Africain. Force est de rappeler que même dans son entendement commun, l'autre est considéré comme faisant partie de la famille ; d'où l'autre est mon frère, ma sœur, mon père, ma mère, etc. Cette considération est suivie des services d'assistance mutuelle.

L'élan de la solidarité manifestée à travers les dons constitue des interactions souvent contextualisés en cas des moments des difficultés et que les valeurs traditionnelles de la solidarité et d'entraide refont surface et trouvent plein éclatement comme si les réseaux étaient encastrés dans des structures de socialisation collective préétablies⁵⁰ tant dans les villages que dans les villes. C'est dans la même vision que Dembelée a énoncé que les individus trouvent finalement les moyens de sécurisation vis-à-vis de leur environnement grâce à l'insertion dans des relations sociales -capital social -. ⁵¹ Donc les pratiques de solidarité existent et les populations y font recours soit pour dénoncer le caractère étouffant et dégradant pour les conditions vitales, soit pour valoriser leur vertu.

Divers auteurs témoignent de la sociogenèse de ce mouvement associatif en République Démocratique du Congo. Ainsi, Nissé Nzereka Mughendi en fixe la percée depuis les années 1980, avec l'éclipse de l'État. Le pays connaît alors une émergence de l'informel et de l'auto prise en charge⁵², c'est-à-dire de nouvelles formes de solidarités autour des Églises, des organisations non gouvernementales, de différentes petites organisations privées ou mieux familiales, etc. Aussi, pour sa part et dans son étude sur l'expérience du développement participatif en notre pays, Baudouin Kabaruza Hamuli précise que cet engouement au tiers secteur trouverait son éclosion dans un contexte d'absence d'une politique efficace du pouvoir public.⁵³

Quoi qu'il en soit, les institutions constitutives de ce mouvement de solidarité s'investissent dans la lutte contre la misère des communautés. L'action collective

⁴⁹ Omer Kambale Mirembe, (2005) *Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local. Une étude au Nord-Est de la République Démocratique du Congo*, thèse de doctorat en sciences sociales. SPED, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2005, pp. 4-5 et p. 184

⁵⁰ Adrien Ndayegamiye (2007), *Op.cit.*, p. 147

⁵¹ Moussa Demba Dembele (2001), *Le financement du développement et ses alternatives : le rôle des mouvements sociaux et politiques*, in *Alternatives Sud*, vol. III, 3, pp. 229-251 (Ebook)

⁵² N. Nzereka Mughendi, (2010), *Guerres récurrentes en République Démocratique du Congo. Entre faillite et responsabilité*, L'Harmattan, Paris, 2010, p. 149

⁵³ Hamuli Kabaruza, B. Mushi Mugumo, N. Yambayamba Shuku, , *La société civile congolaise. Etat des lieux et perspectives*. Colophon asbl, Bruxelles, 2003.

et la mobilisation sociale présentent une importance, si elles sont au niveau local, qui va plus loin que le local.⁵⁴ Et KLEIN⁵⁵ complète que le « répertoire d'actions collectives » des acteurs locaux trouve son élargissement dans les nouvelles formes d'action, qui vont au-delà de la conservation des milieux de vie et de travail des citoyens dans des milieux locaux.

3.1.3. De la solidarité familiale et clanique vers une solidarité structurée

Nos premières recherches exploratoires ont fortement mis en exergue les multiples facettes d'une société bubolaise en pleine mutation en matière des liens de solidarité. Ainsi, on observe un glissement de la solidarité familiale et clanique vers une solidarité fondée sur les liens sociaux. En effet, la famille et le clan existent toujours et ils demeurent les lieux primaires de socialisation dans la ville de Butembo. Toutefois, d'après nos données empiriques, ils n'apparaissent plus aujourd'hui comme jadis le lieu privilégié des solidarités. Celles-ci se concentrent désormais à l'intérieur des différents réseaux sociaux construits. Ceux-ci restent toujours ancrés dans le territoire.

Il apparaît dès lors évident que les études antérieures sur la solidarité qui ont pris comme base d'observation la famille en viennent à constater l'affaiblissement des pratiques de solidarité et qu'à contrario celles basées sur les groupements aboutissent à un renchérissement de ces pratiques. Notre présente étude valide de ce fait que les pratiques de solidarité sont toujours perpétrées au sein des communautés. Des telles solidarités se matérialisent surtout pendant des moments de crise -soutien moral ou matériel, gestion de conflits internes, etc. -. Elles peuvent aussi s'opérer lors des grandes fêtes de famille ou encore pendant les funérailles qui permettent généralement aux gens de la ville de revoir et renouer les contacts avec ceux qui sont restés aux villages, et vice versa. Leur ampleur est cependant très différenciée d'une entité de socialisation à une autre. Plus particulièrement, à Butembo, les différents groupes constitués ont donc aujourd'hui prééminence sur les différentes familles en matière de solidarité. Celles-ci se concentrent bien désormais à l'intérieur de plusieurs différents réseaux sociaux construits et restent toujours ancrés dans le territoire tout en sachant que l'appartenance géographique justifie fort les liens entre les personnes et entre les communautés.

Ces formes de socialisation prédominent aujourd'hui sachant qu'en termes d'antériorité, Peemans⁵⁶ a minutieusement analysé les différentes formes d'irruption de la modernisation dans la vie réelle des peuples du Sud et les

⁵⁴ J.-M. Fontan & J.-L. Klein, 2005. « Le territoire québécois dans le contexte de mondialisation », dans L. Bherer, J.-P. Colin, Kerrouche et J. Palard (sous la direction de), *Jeux d'échelle et transformation de l'Etat*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 499-514 ; P. Drewe, J.-L. Klein, E. Hulsbergen, (sous la direction de). 2008. *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*, Amsterdam, Techne Press.

⁵⁵ J.-L. Klein, "Innovation sociale et développement territorial", in J.-L. Klein, J.-L. Laville, F. Moulaert, (sous la direction de) 2014, *Innovation sociale*, éd. Érès, France, p. 127

⁵⁶ Jean-Philippe Peemans (2002), *Le développement des peuples face à la mondialisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement «réel» dans la seconde moitié du XXème siècle*, Louvain-la-neuve / Paris, Academia-Bruylant / L'Harmattan, pp. 310-313

réactions qu'elles ont suscitées au sein de ces peuples-là d'une part, et que La ville⁵⁷ a, pour sa part, analysé le fait associatif sous toutes ses formes et positionné résolument l'association comme un lieu de socialisation hybride.

Sommes-nous en train de vivre aujourd'hui à Butembo une ère de socialisation hybride de façon prédominante. Ces révélations ouvrent la voie, si ce n'est pas déjà fait, à des idées de projet de recherche autour d'une possible théorisation sur de nouvelles catégories des pratiques de solidarité vue leur émergence quotidienne.

3.2. Solidarité, un concept au cœur des paradoxes

Une chose est certaine, et comme nous le dirons par la suite, par rapport à la théorie du lien social : aujourd'hui, les peuples ne sont plus enfermés dans les deux catégories de solidarité élaborée jadis par Durkheim⁵⁸, à savoir : d'une part, la solidarité mécanique qui se rapporte aux sociétés traditionnelles et dans lesquelles les gens sont solidaires par similitude, et d'autre part, la solidarité organique qui caractérise les sociétés modernes et dans lesquelles le lien est créé par l'interdépendance des fonctions. Et la distinction Nord-Sud⁵⁹ doit être pertinente dans la perception des pratiques dites solidaires. En effet, le transfert de ce concept présente beaucoup d'ambiguïtés non seulement lorsqu'on veut véhiculer les questionnements qui ont été à la base et ont pris un élan dans l'histoire du tiers secteur, mais également lorsqu'on voit l'émergence de ces pratiques qui illustrent tant soit peu la force des visions faites des systèmes de vie des sociétés africaines de façon générale.

Ce qui fait que l'on ne peut plus se passer des pratiques solidaires, c'est qu'elles sont devenues une réalité incontournable voire même étendue dans les discours des institutions tant nationales qu'internationales.

⁵⁷Jean-Louis Laville (1998), « Fait associatif et espace démocratique », in *Revue du Mauss* no 11, LaDécouverte, Paris, pp. 65-74

⁵⁸Durkheim (1893), cité par Chantal Codjo (2014), *Les pratiques de solidarité dans les associations féminines au Sud du Bénin : Les stratégies endogènes de réduction de la pauvreté et d'empowerment des femmes*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales et politiques, UCL, Louvain-la-Neuve, p. 340-341

⁵⁹J.-M. Servet, 2004, "L'économie solidaire et ses allers-retours du Nord au Sud... Du grand soir aux petits matins", Quatrièmes Rencontres Interuniversitaires de l'Economie Sociale et Solidaire, *Economie Sociale et Solidaire et Démocratie*, CRIDA-CNAM, Paris, 14 avril.

3.2.1. La solidarité comme économie de survie

Depuis les années 1990, il est observé un fait qui identifie le principe de « solidarité » comme un facteur de développement et de lutte contre la pauvreté. Pour mieux comprendre ce paradoxe, l'on doit souligner que l'existence des pratiques solidaires participe à une remise en question lorsqu'il faut penser au modèle de développement, mais en même temps, contribue en quelque sorte au développement de ce modèle parfois à travers les institutions internationales. Ainsi, convient-il de s'interroger sur le contexte de conception des politiques de développement aux cours de dernières années.

C'est alors qu'intervient l'innovation sociale prise dans son point de vue de développement communautaire, qui a pour sens premier de s'intéresser à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. Cette signification est adoptée aussi dans l'économie solidaire que dans la littérature sur le développement alternatif⁶⁰. La plupart des membres d'une communauté éprouvent des besoins humains fondamentaux privés -alimentation, logement, habillement- besoins – et collectifs -éducation, transport, soins médicaux, etc.- ; beaucoup plus divers suite à la multitude des dimensions de leur existence et étendus que leurs besoins en capacité des ressources -emploi et revenu-. La stratégie de croissance basée sur l'économie reconnaît insuffisamment pareille situation car soumise à des mécanismes du marché qui distribue de façon inégale les richesses et revenus, et ne se soucie pas des groupes les plus défavorisés, lesquels à leur tour, s'en remettent au partage domestique basé sur la réciprocité.

De plus en plus, la solidarité fait référence à l'innovation dans les relations au sein de la société, entre les individus particuliers et les groupes d'êtres humains selon qu'ils se retrouvent dans un quartier, dans une ville, dans une région voire dans une nation, sans mettre en marge leurs relations entre mêmes ou différents groupes d'ethnies. Il peut s'agir des relations de travail, des relations de marché, des relations de gouvernance, des relations de collaboration, etc.

Dans ses analyses sur les communautés locales, Schmoller montre que ces relations sociales peuvent permettre de faire face aux besoins locaux. Il souligne en plus l'importance de création des institutions locales destinées à répondre aux besoins fondamentaux des populations et susceptibles à le faire avec plus de succès que les niveaux institutionnels plus éloignés ⁶¹ : telle est la distribution de l'État quasi-inexistante en R.D.C. et dans la majorité des pays en développement.

⁶⁰ J.-L. Laville, (sous la direction de). 1994. *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, desclée de Brouwer ; F. Moulaert, O. Ailenei, 2005 « Social economy, thirdsector and solidarity relations : a conceptual synthesis from history to present », *Urban Stuidies*, vol. 42, n°11, p. 2037-2053

⁶¹G. Schmoller, 1905. *Principes d'économie politique*, Paris, V. Giard et E. Briere ; cité par F. Moulaert, J. Nussbaumer, "Pour repenser l'innovation : vers un système régional d'innovation sociale", in J.-L. Klein, J.-L. Laville, F. Moulaert, (sous la direction de). 2014, *Innovation sociale*, éd. Érès, France, p. 93

3.2.2. Les finalités ambiguës des pratiques solidaires

Il est bien entendu que les « Pratiques solidaires » sont des actions collectives qui visent l'approfondissement du processus de démocratisation de la société. Comme LAVILLE l'indique, les pratiques solidaires sont « *axés[e] sur l'entraide mutuelle autant que l'expression revendicative [...] [elles] relève [nt] à la fois de l'auto-organisation et du monde social* ». ⁶² Ces actions se voient se développer soit dans un secteur d'activité soit à l'échelle d'un territoire. Et, partant l'on peut dire que la solidarité découle de cette volonté capable de donner satisfaction aux besoins réels que ni le marché ni l'Etat n'ont pas pu honorer ; pourtant des besoins considérés comme essentiels ou importants pour la population consommatrice.

Cependant, l'analyse des modalités d'élaboration de ce projet politique est fort négligée dans le sens où il peut s'agir d'un projet endogène porté par les mouvements sociaux et locaux, organisés sur les mêmes bases solidaires. Cela signifie simplement que les pratiques solidaires existent en République Démocratique du Congo depuis longtemps, et que c'est seule la constitution en réseaux qui en fait défaut pour qu'elles soient aussi portées sur la scène internationale.

Ainsi, dans la spécificité bubolaise et tel que le montrent nos travaux empiriques relatifs à des pratiques de solidarité ⁶³, l'on peut dire, avec SOULAMA, que les pratiques solidaires renvoient « *à toutes les initiatives d'acteurs socio-économiques [parfois en voie de marginalisation] qui décident de prendre en main la satisfaction de certains de leurs besoins économiques et sociaux. Ces initiatives tentent de concilier l'efficacité économique, la démocratie et la solidarité. Elles reposent sur des valeurs fortes des services aux membres, d'humanisme, de solidarité, d'entraide mutuelle, plutôt que la recherche du profit* ». ⁶⁴ Cette façon de faire oblige les acteurs sociaux de prendre conscience des enjeux de leur société et d'entreprendre solidairement en s'associant en mutualité, coopérative, association, entreprise sociale, entreprise de collaboration, de communion, du partage, du don, etc. afin de porter réponse à leurs besoins. Ces différentes pratiques présentent davantage une originalité s'agissant donc du niveau de leur expression valablement concrète et réalisation. Leur mode de financement repose

⁶² J.-L. Laville, A.D. Cattani, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, desclée de Brouwer, p. 492

⁶³ Caisse de solidarité des médecins du Nord-Kivu, Organisation sociale pour le développement intégral, Union pour la collaboration et la solidarité des amis techniciens, Association des ressortissants de l'Institut Masikilizano, Syndicat des enseignants du Congo, Ingénieurs sans frontières, Mutuelle de solidarité pour la santé, Solidarité syndicale des infirmiers du Congo, Union des jeunes Catholiques, Association des mutualités du quartier Kambali, Association des marchands des bétails, Association des charges Téléphones du Nord-Kivu, Association des chauffeurs au Congo, Association des manutentionnaires au Congo, Association des tenanciers des pharmacies en Territoire de Lubero, Association des charretiers, pousse-pousseurs et trotinettes au Kivu, Association des taximen motos et voitures, etc

⁶⁴ S. Soulama, 2006, *Micro-finance, pauvreté et développement*, Paris, Archives contemporaines. Cfr colloque mai 2006 à Ouagadougou

essentiellement sur les cotisations des membres qui sont les bénéficiaires directs et quelques rares fois sur les dons. L'humain est donc ici recentré au cœur de l'activité et l'axe priorisé est l'intérêt mutuel et ensuite l'intérêt général.

3.2.3. Impasses autour de la théorisation des pratiques solidaires

Il importe de créer les conditions nécessaires d'expression d'une demande même si elle soit en partie cachée pour espérer y trouver réponse ou satisfaction. Les services de proximité trouvent donc leur fondement dans les pratiques de vie quotidienne des populations, dans les relations qu'elles entretiennent, s'agissant des échanges, des aspirations, des valeurs et des désirs qui tissent la trame journalière de la vie locale des gens qui en sont des usagers.

Les pratiques solidaires en économie fonctionnent donc en entreprenant d'abord sur de petites échelles et d'étendre ensuite son champ à des ensembles plus importants mais maîtrisables pour elles. Elles cherchent à préserver ainsi une dimension humaine dans la production de biens et de services, en se donnant une vocation d'insertion dans la protection sociale et économique. Si telle en est la finalité, bien plus il faut encore tenter quelques pistes définitionnelles des pratiques solidaires bubolaises.

Pourtant, il est parfois difficile de cerner ce qui est solidaire de ce qui ne l'est pas. Toutes les actions basées sur la solidarité visant l'intérêt mutuel et général peuvent être considérées comme faisant partie des pratiques solidaires. Une analyse de la solidarité à travers les « pratiques solidaires » aide, dans une étude, à considérer à la fois l'activité solidaire, la pratique socio-économique, l'utilité sociale, la dimension humaine et durable, le lien social et les contributions à l'innovation sociétale, etc.

3.3. Tentatives définitionnelles des pratiques solidaires

Dans le cadre de cette étude, les pratiques de solidarité sont nombreuses et diversifiées. Leur initiation vise d'abord la restauration d'un lien social entre les acteurs autour des actions communes d'intérêt général. Ensuite, ces mêmes actions à caractère collectif sont entreprises dans le cadre de chercher une solution au problème matériel spécifique qui d'abord crée une véritable solidarité entre les membres d'une communauté et permet de trouver directement satisfaction au besoin exprimé. La gestion de ces pratiques est collective et repose sur des valeurs démocratiques essentielles à savoir la participation de chaque membre et sa responsabilisation directe. Ces pratiques communautaires répondent aussi à un besoin d'intérêt général et font partie d'un système de protection et d'intégration sociale parce qu'il permet de résoudre rapidement le problème urgent ou cassant dans un milieu où la pression démographique est forte.

Plusieurs idées émergent et peuvent être dégagées à partir de l'observation des trajectoires des pratiques solidaires s'organisant dans la région de Butembo et se traduire par des logiques suivantes :

- la logique d'entraide qui met l'accent sur les participants et la priorité de leur auto-organisation d'une ou des pratiques solidaires mises en œuvre par les membres qui sont en même temps des usagers ou bénéficiaires des services qu'ils promeuvent pour assurer leur protection sociale. D'où une parfaite mobilisation de la théorie de réciprocité - don et contre-don matériel ou immatériel, microcrédit rotatif ;
- la logique de mouvement dans les pratiques solidaires qui part d'une revendication et d'une volonté de transformation sociale. Elle privilégie, en effet, l'expression ou l'idée de la reproduction, l'engagement pour une "même cause" et la mobilisation en faveur de celle-ci. Et ceci, c'est souvent à la suite du non-respect du principe d'égalité des membres dans le groupe de solidarité observé lors des activités du deuil, comme l'ont avoué des interlocuteurs. Cette situation montre une discrimination dans les relations des membres et constitue autant une des causes principales de la multiplicité des pratiques solidaires. L'avantage, affirment-ils, c'est de se retrouver dans un groupe où les principes sont observés par tous de la même manière ;
- la logique de l'aide qui relève beaucoup plus de la compassion, de la bienveillance et de la charité vis-à-vis des familles à nécessité. Les promoteurs se différencient des bénéficiaires de l'action de solidarité posée. Dans un premier temps, cet échange repose sur le don agôn, c'est-à-dire, un ami qui surprend et présente le don dans le sens de renforcement du lien social, sans avoir du donataire aucune idée de remboursement. Le donataire, pour sa part reçoit et se sent endetté au même moment, pour qu'il reste reconnaissant envers le donateur ;
- la logique domestique qui privilégie la mobilisation de cet ensemble des liens affectifs et familiaux.

C'est la justification même de la protection et intégration sociale manifestée par la solidarité qui tient par le concours des appuis tels que la condition de la nécessité -expression d'un besoin réel commun non ou peu ou mal satisfait-, le destin commun -généralisation du besoin à la majorité de la population-, la conscience collective -la morale comme obligation communautaire par solidarité-, le don -matérialisant la circulation des biens matériels et immatériels- et la réciprocité -comme don - contre-don pour le maintien de l'échange.

Comme ont été étudiées et présentées des pratiques solidaires non seulement africaines mais plus particulièrement celles de la ville de Butembo à L'Est de la République Démocratique du Congo, telles sont les considérations émergentes. Elles intègrent clairement, même si partiellement ou moins encore en suffisance, chacune des notions susmentionnées dans la deuxième partie autour de l'élucidation théorique de cette économie de silence pourtant parlante en même temps, qui n'est ni capitaliste ni publique mais aussi qui se veut d'un intérêt collectif aux différents bénéficiaires ou parties prenantes -membres et/ou non membres- et

favorise autant les dimensions des rapports d'ordre socio-politique et leurs mécanismes générateurs.

Il apparait clairement que les pratiques solidaires rentrent en partie mais pas complètement dans chacune de ces trois catégories comme illustrées dans la section II. Il existe en son sein des pratiques de solidarité qui se reconnaîtraient dans l'une ou l'autre de ces catégories. Ainsi, certaines des entreprises, très semblables par leur activité à la plupart des entreprises du marché, ont pris très sérieux la question du partage des bénéfices et donnent chaque année des sommes importantes à l'Économie tournée vers l'usage des pratiques solidaires. Il existe dès lors une part de cette économie qui se rapproche de l'entrepreneuriat social, au non profit organisation, voire aux traditions philanthropiques.

Il existe également dans les pratiques solidaires de nombreuses entreprises qui sont nées directement en reposant à un problème social, à l'image des expériences de *social business* de Yunus. Ces entreprises contribuent beaucoup moins en terme de bénéfices partagés, mais leur action se situe avant tout au cœur de leur activité, par les services qu'elles proposent ou en accueillant en leur sein des personnes en situation de vulnérabilité ou à la productivité potentiellement plus réduite, le cas le plus fréquent est celui des organisations solidaires en terme de fondation. La pratique solidaire elle-même est vue comme un instrument d'inclusion et de production de solutions innovantes aux problèmes de la société.

Enfin d'autres pratiques solidaires se caractérisent par leur recherche de forme de gouvernance et de management plus conformes à leur idéal d'intérêt collectif. Parmi elles, on trouve également des organisations ayant le statut de coopératives ou d'associations, qui de ce fait ont pu parfois considérer par le passé qu'elles ne pouvaient pas véritablement se réclamer de l'Économie de communion. Car elles n'auraient jamais la possibilité de partager des profits, lesquels pourtant sont parmi les plus actives dans l'exploration de nouveaux modèles de management plus cohérents avec les valeurs plus intégristes de l'Économie sociale et solidaire.

Si elles ont refusé de se définir par une forme juridique déterminée, les pratiques solidaires sont-elles engendrées des spécificités ? Là encore, la réponse se doit d'être prudente, notamment parce que relativement peu d'études scientifiques ont été conduites jusqu'à présent sur ces pratiques de solidarité. Il apparait plutôt que ce qui leur serait spécifique, c'est la manière d'habiter ces pratiques de leurs contemporains. La solidarité n'a jusqu'à présent pas - ou quasiment pas - été déclinée dans des outils particuliers, en revanche elle conduit à revisiter la manière d'utiliser les principes spécifiques, les outils de gestion habituels et à leur donner un sens nouveau.

CONCLUSION

Quelle que soit l'expression théorique avec laquelle l'on peut bien nommer les pratiques solidaires bubolaises, l'important pour cette étude c'est de percevoir et comprendre comment elles s'organisent étant leur émergence, multiplicité et utilité dans la Ville de Butembo. Avec le recours à la monnaie et la modernisation introduite de gré et de force, il se fait constater un embrouillement des frontières entre les formes de solidarité. En se référant à la catégorisation Durkheimienne, il est évident que la société bubolaises du 21^{ème} siècle ne vit plus à l'ère de la solidarité mécanique. Elle n'est pas non plus à un niveau où la solidarité obéit aux règles exclusives de la division du travail. Loin de toute synthèse moins encore de toute évidence, nous prétendons plutôt proposer une prise de parole afin de situer ou positionner les pratiques de solidarité dans le paysage actuel.

Pour toutes ces raisons, au-delà des critiques plus ou moins circonstancielles dont elles font l'objet, les pratiques solidaires, nous sont plus que jamais nécessaires pour le défis de la crise qu'elles ont à relever. Elles tentent de répondre à des nouveaux besoins et à des aspirations jusque-là non satisfaites. Dans ce sens, elles sont en quelque sorte innovatrices telles qu'elles mettent en évidence et de manière toute particulière des ressources financières et logiques d'action, l'importance des parties prenantes, la valorisation des retombées sociales et environnementale de l'activité économiques, la pluralité de leurs formes, etc.

En effet, comme on l'a vu, elles sont traversées depuis quelques années par des nombreuses interrogations qui les obligent aujourd'hui à une affirmation renouvelée de leur rôle et de leurs perspectives. Dès lors, leur dynamisme et leur cohérence passent par leur capacité à faire reconnaître à nouveau l'utilité pour notre société bubolaise du "droit de produire autrement" pour une protection et une intégration sociale, compte tenu de ce qui s'est observé pendant les récentes années, notamment la tendance à la banalisation de certaines de ses organisations contre le foisonnement aussi fort impressionnant d'initiatives dans les domaines des nouveaux besoins sociaux, de l'environnement, de la culture, etc.

Le contexte sociétal et leur émergence influencent beaucoup les différents courants de recherche en matière. Globalement, ces courants concourent aussi à la protection sociale par la redistribution des richesses. Et si on peut en constituer deux grands blocs, il faut remarquer que le premier est né dans des pays –Etats-Unis et Royaume-Uni- où le financement des biens et services publics compte traditionnellement sur la philanthropie et le second sur l'appui de l'Etat providence jusqu'ici –Quebec et Europe Occidentale-. Quant à l'Afrique, et particulièrement de la République Démocratique du Congo, caractérisée par les effets de crise de l'Etat, les pratiques de solidarité naissent dans un contexte local –famille, communauté et société- de la dérouille des populations pour assurer leur survie.

À cela s'ajoutent des principes et spécificités de fonctionnement qu'ils soient anglo-saxons ou occidentaux et même sous la vision africaine des pratiques de solidarité. Quand bien même des tels regards nourrissent cette rumeur de l' « autre économie », un silence demeure encore en terme de trouver un consensus qui permettrait une généralisation des principes pour atteindre cette finalité commune : l'intérêt collectif soit mutuel soit collectif. D'où la nécessité de se demander une possible transposition, une connexion, moins encore une juxtaposition des concepts. En réalité, telles que présentées les caractéristiques de base de pratiques solidaires, des constats et / ou des logiques émergent et intègrent chacun [e] des notions susmentionnées, même si partiellement. C'est dire qu'elles peuvent rentrer dans l'explication d'une de ces notions sans pour autant la conceptualiser en suffisance, donc en complément avec d'autres éléments. Ou encore que des toutes ces notions, aucune n'intègre toutes ces caractéristiques pour faire un bloc homogène qui servirait de fil unique de théorisation.

Bibliographie

- BEY MARGUERITE (1999), *Recherche sur la pauvreté : état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique*, in Tiers-Monde, tome 40, n°160.
- BOSTMAN, R. (2013), *The Sharing economy lacks a share definition. Fast Compagny*.
- CHARHON, F. (2012). *La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité*, Paris.
- CHIARA LUBICH, (2007), "Source d'une pratique économique" in Mouvement des Focolari, Ed. Économie de communion. Des entreprises osent le partage. Nouvelles cite/vie des homes, p. 15-21
- CODJO CHANTAL (2014), *Les pratiques de solidarité dans les associations féminines au Sud du Bénin : Les stratégies endogènes de réduction de la pauvreté et d'empowerment des femmes*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales et politiques, UCL, Louvain-la-Neuve.
- COLEMAN, J.S. (1988). *Social capital in the creation of human capital. The American Journal of Sociology*.
- DEFOURNY J. ET NYSSSEN M., 2017, *Economie sociale et solidaire. Socio-économie du 3^{ème} secteur*, Beboeck Supérieur.
- DEMBELE DEMBA MOUSSA (2001), « Le financement du développement et ses alternatives : le rôle des mouvements sociaux et politiques », in Alternatives Sud, vol. III, 3, pp. 229-251 (ebook)
- DEMOUSTIER, D (2001), *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, La Découverte et Syros.

- DENIS SIBONY. *Capital social, philanthropie et identité : quelles implications pour l'économie*
- DRAPERI, J.F., (2011), *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ?*, Paris, Dunod.
- Drewe, P. ; Klein, J.-L. ; Hulsbergen, E., (2008). *The Challenge of Social Innovation in Urban Revitalization*, Amsterdam, Techne Press.
- DUTHOIT, A., (2006), *Economie collaborative à l'usage des entreprises*, éd. Economica, Paris.
- EVERS A. AND LAVILLE J.L., 2004, *The Third Sector in Europe*, Edward Elgar.
- FONTAN, J.-M. ; KLEIN, J.-L. 2005. « Le territoire québécois dans le contexte de mondialisation », dans L. BHERER, J.-P. COLIN, KERROUCHE et J. PALARD (sous la direction de), *Jeux d'échelle et transformation de l'Etat*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 499-514 ;
- FOUREL C. (DIR) ET AL. (2001), *La nouvelle économie sociale. Efficacité, solidarité, démocratie* ; Ed. LaDécouverte et syros, Paris.
- HAMULI KABARUZA, MUSHI MUGUMO B., YAMBAYAMBA SHUKU, N., (2003), *La société civile congolaise. Etat des lieux et perspectives*. Colophon asbl, Bruxelles.
- KAKULE MATUMO. J. , B., Tiers secteur et développement participatif à Beni Lubero, R.D. Congo, Thèse présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences économiques de l'Université Lumière Lyon 2.
- KAMBALE MIREMBE, O., (2005) *Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local. Une étude au Nord-Est de la République Démocratique du Congo*, thèse de doctorat en sciences sociales. SPED, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2005.
- KLEIN J.-L, "Innovation sociale et développement territorial", in KLEIN J.-L., LAVILLE J.-L, MOULAERT F., (sous la direction de) 2014, *Innovation sociale*, éd. Érès, France
- KROPOTKINE PIERRE (1902), *Mutual Aid*, traduction française (1906), *L'Entraide- Un facteur de l'évolution*, trad. L. Bréal, Hachette, Paris, xxp.
- LAVILLE J.-L., CATTANI, A.D., *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, desclée de Brouwer.
- LAVILLE J.-L., (1998), « Fait associatif et espace démocratique », in Revue du Mauss no 11, La Découverte, Paris, pp. 65-74.
- LAVILLE, J.-L. (sous la direction de), (1994), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, desclée de Brouwer ; MOULAERT, F. ; AILENEI, O. 2005 « Social economy, third sector and solidarity relations : a conceptual synthesis from history to present », Urban Stuidies, vol. 42, n°11, p. 2037-2053.

- LUIGINO B. et ANOUK G. (2016), *L'économie silencieuse. Vie des hommes*, Paris.
- MARÉE, M. ET MERTENS, S., (2002), *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*. Centre d'Economie Sociale, Université de Liège.
- MASSÉ, D., BOREL, S., DEMAILLY, D. (2015), *Comprendre l'économie collaborative et ses promesses à travers ses fondements théorique*, Working Papers, N°04/15, Iddri, Paris, France
- MCDONOUGH, W., & BRAUNGART, M. (2002), *Cradle to cradle remaking the way make things*. Tantor Media
- MICHEL FORSÉ, "Les relations sociales comme ressources", Sciences humaines, n°104, avril 2000
- NDAYEGAMIYE ADRIEN (2007), *Elargir le champ de conception des indicateurs sociaux. Proposition d'une approche relationnelle à partir du contexte socioéconomique des années 90. Cas du Burundi*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en Science Sociales (population-environnement-développement), ESPO/UCL, Louvain-la -Neuve
- NYSENS, MARTHE. Tiers-secteur. In : Laville, J.-L., *Dictionnaire de l'autre économie*, édition revue et augmentée (5 octobre 2006) (Folio actuel), Gallimard : Paris, 2006, p. 619-628.
- NZEREKA MUGHENDI, N., (2010), *Guerres récurrentes en République Démocratique du Congo. Entre faillite et responsabilité*, L'Harmattan, Paris, 2010
- OSTROM ELINOR, *Gouvernance des biens communs*, de Boeck, 2010
- PARETO, V. (1966). *Manuel d'économie politique* (Genève)
- PAUGAM SERGE (2000), *Le lien social*, Collection Que sais-je ? PUF, Paris, 128p
- PEEMANS JEAN-PHILIPPE (2002), *Le développement des peuples face à la mondialisation du monde. Les théories du développement face aux histoires du développement «réel» dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle*, Louvain-la-neuve/Paris, Academia-Bruylant / L' Harmattan, pp. 310-313
- RIFKIN, J. (2012), *La troisième révolution industrielle comme pouvoir lateral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*. Paris : Les liens qui libèrent.
- ROBBINS, L. (2007). *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science* (Ludwig von Mises Institute)
- ROBERT PUTMAN, « Bowling alone : America's declining social capital », journal of Democracy, n°6, 1995
- SALAMON L., ANHEIER H. & ASSOCIATES (1997), *Defining the Non-Profit Sector : A Cross-national Analysis*, Manchester University Press, Manchester.
- SALAMON, L.M., ANHEIER, H.K., LIST, R., TOEPLER, S., SOKOLOWSKI, W.AND ASSOCIATES, 1999, *Global Civil Society. Dimensions of the non*

- profit sector*. The Johns Hopkins Comparative Non profit Sector Project, Baltimore
- SCHMOLLER, G. 1905. Principes d'économie politique, Paris, V. Giard et E. Briere; cité par MOULAERT, F., NUSSBAUMER J., "Pour repenser l'innovation : vers un système régional d'innovation sociale", in KLEIN J.-L., LAVILLE J.-L., MOULAERT F., (sous la direction de). 2014, *Innovation sociale*, éd. Érès, France.
- SERVET J.-M., 2004, "L'économie solidaire et ses allers-retours du Nord au Sud... Du grand soir aux petits matins", Quatrièmes Rencontres Interuniversitaires de l'Economie Sociale et Solidaire, *Economie Sociale et Solidaire et Démocratie*, CRIDA-CNAM, Paris, 14 avril. sociale ?. Gestion et management. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2013.
- SOULAMA S., 2006, *Micro-finance, pauvreté et développement*, Paris, Archives contemporaines. Cfr colloque mai 2006 à Ouagadougou.
- STAHEL, W.R. (1986). *The Functional Economy : Cultural and Organizational Change*. *Science & Public Policy*, 13 (4)
- STEINBERG R. (EDS), 2004, "The Economics of Non profit Enterprises", Elgar Reference Collection, 548p.
- YUNUS M. (2007), *Vers un nouveau capitalisme*, Le livre de Poche, Paris